

Réunion du comité directeur

9 Octobre 2018

Présents (24) :

Sylvain ARNAUD ; Elisabeth BOILLON ; Bernard BRUCHE ; Christian DELOBELLE ; Yvette DOUSSOT ; Jean-Yves FLEURANCE ; Gilbert HAVEL ; Jany-Laure KALFLEICHE ; Maurice LANGRY ; Sylvain LEMAITRE ; Christian MATHIS ; Jean-Marc OECONOMOS ; Maurice PELLEQUER ; Karine POULARD ; Valérie POUPARD ; André PRIEUR ; Violette SAUBION ; Maryline SEITE ; Bertrand TOURAINE ; Alain BIZET ; Thierry DE FRANCE ; Philippe LETARTRE ; Didier SANS ; Elisa TULLI

Absents excusés (4) :

Edel HEZELY ; Marie-Claude LALLIER ; Régis PORCHET ; Odile VILLETTE

Absents non-excusés (2) :

Alain GUZMANN ; Jean-Claude DUFOUR

Le Trophée National des Mixtes

Le président de la FFTA a écrit à notre Président pour demander le soutien du Comité Régional (Prêt de Ciblerie, Tentes, Tables, Bancs etc..) lors de l'organisation du championnat de France Mixte les 29 et 30 Juin. Week-end du Championnat Régional FITA.

Les informations à prendre en compte :

- La ciblerie a été louée au CTS l'an dernier
- Il y a deux étapes départementales avec un vainqueur par catégorie.

Après discussion : Le comité regrette que la date soit fixée sans concertation, Il serait souhaitable que l'organisation soit réalisée les 6 et 7 juillet. À titre exceptionnel la proposition est acceptée sous réserve que nous ayons un organisateur disposant d'un terrain pour le régional Fita.

Délégation à Madame Lallier

Il a été demandé à un Membre du Comité Directeur (Marie-Claude LALLIER) de prendre en charge la recherche d'organisateur, le respect du cahier des charges, la nomination d'élus pour la remise des prix, lors des Championnats régionaux Salle, Fita, Fédéral, Beursault. Elle collaborera avec les commissions concernées.

Demande de Bondy

Une demande a été effectuée sur un système de recueil de score sur internet (lanseo).

lanseo est un système international de type industriel. Il recueille les résultats avec publication immédiate sur site internet.

Le système est éprouvé, il permettrait de faire un gain qualitatif (obtention des résultats en temps réel, possibilité d'afficher les résultats sur le lieu de la compétition et sur internet à chaque volées).

Le comité accepte l'acquisition selon le devis proposé, avec des talkies walkies. Le matériel sera prêté aux organisateurs de grandes compétitions

Le comité accepte la dépense qui devrait être inférieure à 8000 € avec une soixantaine de tablettes.

Prime aux salariés

Il est envisagé cette année, une reconnaissance avec des chèques cadeaux dans la limite prévue par la Loi. Ceci est accepté, pour l'ensemble de notre personnel, par le comité directeur,

Rapport de la sportive

Il est rappelé que les règlements en discussion ne sont pas publics.

Une décision a été prise : le championnat régional salle adulte sera sélectif avec un deux fois 18 m avec des matches en montante descendante. L'organisateur : Guyancourt s'étant déclaré en juin est choisi.

La candidature non retenue d'Aulnay-Sous-Bois est reportée sur le Chpt Régional Salle 2020.

Le double mixte scratch pourra être organisé sur les championnats régionaux

La date de conception du règlement sera mentionnée sur celui-ci pour éviter toute discussion

La portée du jury d'appel a été mentionnée ainsi que quelques points généraux.

Division régionale

Les tableaux ont été lancés, deux clubs forfaits ont été supprimés car ils n'avaient pas 3 archers au début de saison.

Proposition d'appeler les DD en DR3

Les règlements sont validés. Ils seront publiés sur le site

Commission arbitre

La commission arbitre a effectué un travail très complet sur les arbitrages. Il ressort que les championnats de France ont ajoutés une charge de travail supplémentaire. Les chiffres seront fournis à l'assemblée générale. A ce jour, il y a 149 arbitres et 21 candidats

Tenues des arbitres

La fédération prend 25 euros à sa charge, la région prendra 30 euros à sa charge, le solde sera à la charge des départements, des clubs, ou des arbitres éventuellement.

Commission jeunes

Le trophée Michel Vicomte a été remis à Morsang sur orge, il a été réalisé par un jeune du pôle

Budget : nouvelles actions : déplacement sur les TNJ, mise en place d'un stage d'été.

Le budget de la Commission est de 26.000 € + charges ETR

Le challenge des petits bouts a été présenté

Il manque un organisateur pour la 1ere étape de la Dr jeunes.

Sur le CR salles proposition de repêchage, pas assez de place dans le gymnase.

Il est rappelé que les clubs qui font parti du PBM, ont un prêt de matériel d'accès à la compétition annuel. Ce n'est pas un don.

Commission parcours

Les quotas devront être remis à jour

Draveil Sénart se propose d'organiser le nature avec 105 tireurs le 5 mai.

Une demande de suivi de stage avec 4 demies journées a été accordée.

Formation

Le président rappelle que le Comité Régional n'a pas reçu de subventions à la place des départements.

Les formations changent avec des entraîneurs fédéraux avec une formation CQPTS. Un participant s'étonne qu'il faille un quota de point pour une formation inscrite au RNCP et qui n'en demande pas.

Nouvelles Formations prévues : préparation physique, run-archery...

Le parcours de progression a du mal à s'installer (encadrant de club, entraîneurs, archers)

Commission pôle

Un fonctionnement compliqué

- Un jeune qui n'a pas payé
- 5 jeunes ont présenté le pôle France, une seule retenue
- 4 sorties et 4 entrées

De bons résultats en compétition.

Pour le chalet on attend la disponibilité du constructeur

Demande d'accord pour un cadeau pour un jeune du 78, champion du monde.

William Pike licencié à L'AS Poissy en 2018, faisait ses études en Angleterre. Il n'a pas été retenu par la FFTA.

Le comité, moins un, donne son accord à cette proposition.

Politique Sportive de la FFTA

Plusieurs participants regrettent que l'article 15 du règlement intérieur de 2018 ne soit pas respecté.

D'autres exposent que les départements récompensent financièrement par des primes lorsqu'il y a des gagnants de championnats de France mais qu'ils ne reconnaissent pas les coupes de France.

Il est aussi fait remarquer que le règlement de 2008, dans sa rédaction, ne laissait aucune place au doute : l'assemblée générale devait être consultée.

L'article 15 prévoit que les décisions sur les quotas et les planchers de qualification sont du ressort de l'assemblée générale.

Il est alors répondu par un membre du comité directeur présent que :

- La consultation de l'assemblée générale concernait seulement les étrangers
- Que s'il y avait consultation de l'assemblée générale il ne pourrait y avoir de championnat de France cette année

La réunion se termine sur ces mots vers 23 heures

« ART 15. TITRES NATIONAUX ET CLASSEMENTS – VERSION 2008

La commission sportive propose au Comité Directeur pour toutes les disciplines du tir à l'arc : les titres, les récompenses, les classements en niveaux, les badges, les planchers de qualification.

En cas d'existence d'une commission spécialisée dans une discipline particulière, c'est cette commission qui effectue la proposition.

Les conditions de participation et d'attribution des titres ou classement pour les étrangers sont définies par la commission sportive.

L'ensemble des propositions est soumis par le Comité Directeur à l'approbation de l'assemblée générale et publié

« ART 15. TITRES NATIONAUX ET CLASSEMENTS – VERSION 2018

La commission sportive, propre à chaque discipline, propose au Comité Directeur pour toutes les disciplines du tir à l'arc : les titres, les récompenses, les classements en niveaux, les badges, les planchers de qualification.

Les conditions de participation et d'attribution des titres ou classement pour les étrangers sont définies par la commission sportive.

L'ensemble des propositions est soumis par le Comité Directeur à l'approbation de l'assemblée générale et publié. »